

2023-3-3
Domaine n°8 – 8.1 - 814
Domaines de compétence par thème

Ville de
La Rochette



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 8 mars 2023	L'an deux mille vingt trois. Le quatorze mars à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre Yvroud, Maire.
Date d'affichage 8 mars 2023	<u>En exercice</u> : 23
Nombre de Conseillers En exercice : 23 Présents : Absents : Votants :	<u>Etaient présents</u> : M. Pierre Yvroud, M. Bernard Watremez, Mme Michèle Ilbert, M. Michel Pierson, M. Morgan Evenat, M. Patrick Picard, Mme Marie-Catherine Bailly-Comte, Mme Geneviève Jeammet, M. Cyrille Ségla, M. Bruno Faisy, Mme Ursula Poittevin de la Fregonniere, Mme Christine Hugot, Mme Sibel Eloy, Mme Messaouda Gatellier, M. Guillaume Chambon, M. David Jesionka, Mme Jamila Benziane, M. Frederic Montaillier, Mme Ingrid Picard, M. Didier Chosson. <u>Absents ayant donné pouvoir</u> : M. Jean-Pierre Bonnardel donne pouvoir à Mme Michèle Ilbert Mme Sylvie Coudre donne pouvoir à M. Bernard Watremez M. David Jesionka donne pouvoir à M. Bruno Faisy M. Cyrille Ségla donne pouvoir à M. Michel Pierson Mme Ingrid Picard donne pouvoir à M. Frédéric Montaillier <u>Absents</u> : Mme Éloïse Gandel-Lemoine Mme Messaouda Gatellier a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification des tarifs applicables aux activités du Club Ado

Le Conseil Municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les délibérations du Conseil Municipal du 14 septembre 2016 (2016-09-10 et 2016-09-9) portant sur la fixation de la participation des familles lors des sorties du service jeunesse ;
- **VU** la proposition de tarification des activités du Club Ado ;
- **VU** l'avis favorable de la commission enfance en date du 6 mars 2023 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de clarifier et d'homogénéiser la tarification des activités du Club Ado ;
- **CONSIDERANT** l'importance de continuer à proposer des activités et sorties variées, enrichissantes et attractives financièrement aux adolescents rochettois ;
- **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Monsieur Evenat ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer la participation des familles aux activités du service jeunesse comme suit:

Activités menées au centre avec ou sans intervenant : 70% (mairie) – 30 % (famille) avec un minimum de 5 €

Sorties, spectacles, matchs, en journée ou demi-journée, avec ou sans intervenant : 70% - 30%

Week- end : 70% - 30%

Séjours (5 jours) : barème réparti sur 4 tranches

Tranche 1 : 40 %

Tranche 2 : 60 %

Tranche 3 : 78 %

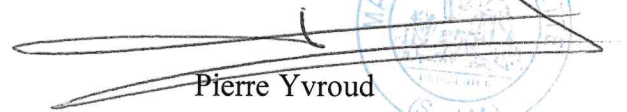
Tranche 4 : 98 %

- **DIT** que le paiement pourra s'effectuer après réception par les familles d'un titre de recettes ;

- **DIT** que la recette sera imputée à l'article budgétaire 7066.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre, les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
délivré en Mairie de La Rochette
le 14 mars 2023
Le Maire


Pierre Yvroud

